Accusé de réception en préfecture
014-241400415-20210122-D004-22-01-21-DE
Date de télétransmission : 22/01/2021
Date de réception préfecture : 25/01/2021

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME WATTY A L'ECOLE 2019-2020 / 2020-2021

L'Avenant est passé entre :

La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, située 12 rue Robert Fossorier – 14800 DEAUVILLE, dont le numéro SIRET est 241 400 415 000 14, représentée par Philippe AUGIER, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, dûment habilité à cet effet par délibération en date du 22 janvier 2021.

Ci-après désignée « la Communauté de communes »,

D'une part,

Et

La société ECO CO2, SAS au capital de 399 560 €, dont le siège social est situé au 3 bis rue du Docteur Foucault 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 511 644 601, représentée par Monsieur Jacques ALLARD, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet

Ci-après désignée « Eco CO2 »,

D'autre part,

Ci-après désignées individuellement « Partie » ou conjointement « les Parties »

Préambule :

Les Parties ayant conclu une convention de partenariat relative au déploiement du programme Watty à l'école (ci-après désigné par « le Programme ») sur la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie en date du 03/02/2020, elles sont convenues de conclure le présent avenant afin d'y intégrer en Annexe 2 :

- une modification du nombre de classes participantes au Programme pour l'année scolaire 2020-2021 (de 10 à 8 classes).

En conséquence, les Parties conviennent également de modifier le devis figurant en Annexe 3 afin de correspondre à cette modification du périmètre suscité.

De plus, les Parties conviennent d'ajouter des dispositions relatives à la dématérialisation du Programme dans un article 13.

Les Parties conviennent que toute disposition de la convention initiale non expressément modifiée par le présent avenant continue de régir les rapports entre les Parties.

<u>Il a été convenu et arrêté ce qui suit :</u>

Annexe 2 : Périmètre d'intervention et devis

Le programme Watty à l'école sera déployé, pour l'année scolaire 2020-2021, dans 8 classes de 4 écoles de la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie.

Vous trouverez le devis correspondant en annexe 3.

Article 13 – Engagements spécifiques des Parties en matière de dématérialisation

Au regard de la crise sanitaire liée au Covid-19 et aux contraintes matérielles qu'elle implique, Eco CO2 s'engage, dès lors qu'un événement extérieur à la volonté des Parties contraint le bon déroulement du déploiement du Programme ou empêche la réalisation totale ou partielle des engagements des Parties, à proposer, pour tout ou partie des engagements de la présente Convention, une version et des options dématérialisées du contenu et de l'accompagnement pédagogique du Programme. La Collectivité s'engage à favoriser le déploiement de ces outils en les communiquant aux écoles en vue de la réussite du Programme.

La présente Convention engage les Parties à la date de leur signature et prévaut sur tout accord verbal ou écrit, précédemment échangé entre elles.

Fait à Nanterre, le 6 Janvier 2021, en deux (2) exemplaires, dont un pour chacune des Parties.

Pour la société Eco CO2
Le Président
Jacques ALLARD

Pour la Communauté de communes
Cœur Côte Fleurie
Le Président
Philippe AUGIER

Devis :

DEVIS

N° : DEC1800353
Date : 05/01/2021
N° client : CLTEC00417
Devis valable jusqu'au 06/03/2021

Communauté de communes Cœur Cote Fleurie
12, rue Robert Fossorier
14803 DEAUVILLE CEDEX BP 30086

Réf. : WATTY Avenant

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Déploiement du programme Watty à l'école (2 ans)				
Part hors CEE du financement du déploiement du programme Watty à l'école (2 ans) dans le cadre de la Convention Eco CO2 - Communauté de Communes Coeur Cote Fleurie - WATP4-129-2A				
Année scolaire 2020-2021 8 classes	8,00	352,00 €	2 816,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	2 816,00 €	20,00%	563,20 €

Total HT	2 816,00 €
TVA	563,20 €
Total TTC	**3 379,20 €**

Acompte demandé 100,00 %
Soit 3 379,20 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	Acompte de 1 351,68 € au 15/01/2021 Acompte de 2 027,52 € au 15/06/2021

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom	CREDIT COOPERATIF
IBAN	FR76 4255 9100 0008 0229 1031 575
BIC	CCOPFRPPXXX

Le montant total s'élève à trois mille trois cent soixante-dix-neuf euros et vingt centimes